

VISIODENT
Société Anonyme au capital de 720.676,64 €

Siège social : 30 bis, rue du Bailly
93210 - LA PLAINE ST DENIS

327 500 849 RCS BOBIGNY

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

1. COMPTES ANNUELS
2. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER
3. RAPPORT FINANCIER
4. CAPITAL – ACTIONNARIAT ET BOURSE
 - Principaux actionnaires
 - Répartition des titres
 - Evolution du capital en 2014
 - Seuils
 - Tableau récapitulatif
 - Opérations afférentes aux actions de la société
 - Achat par la société de ses propres actions
 - Opérations sur titres des dirigeants
 - Eléments pouvant avoir une incidence en cas d’offre publique
 - Franchissement de seuil
 - Droit de vote
 - Divers
 - Evolution du cours de bourse
5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
6. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L’EXERCICE 2014
7. DOCUMENT D’INFORMATION ANNUELLE
8. PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT
9. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1 COMPTES ANNUELS

BILAN

Présenté en Euros

<i>ACTIF</i>	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 133 225	1 133 225			
Concessions, brevets, droits similaires	4 517 049	3 204 966	1 312 083	1 617 517	- 305 434
Fonds commercial	1 357 696	692 780	664 916	664 916	
Autres immobilisations incorporelles	152 091	96 705	55 386	41 696	13 690
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	77 861	77 861			
Autres immobilisations corporelles	1 182 311	685 018	497 293	579 571	- 82 278
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	28 905		28 905	28 905	
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	274		274	2 542	- 2 268
Autres immobilisations financières	112 402		112 402	112 402	
TOTAL (I)	8 561 815	5 890 555	2 671 260	3 047 550	- 376 290
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	63 369	16 252	47 117	209 828	- 162 711
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	7 677	4 156	3 522	22 545	- 19 023
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	2 171 770	113 041	2 058 729	2 009 270	49 459
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	64 333		64 333		64 333
. Personnel	27 131		27 131	27 543	- 412
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	37 698		37 698	30 260	7 438
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	57 965		57 965	38 264	19 701
. Autres	494 601	478 292	16 309	36 630	- 20 321
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 028 547		1 028 547	691 142	337 405
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	35 361		35 361	94 715	- 59 354
TOTAL (II)	3 988 453	611 741	3 376 712	3 160 198	216 514
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	12 550 269	6 502 296	6 047 973	6 207 748	- 159 775

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 720 677)	720 677	672 677	48 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 376 782	1 424 782	- 48 000
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	68 611	68 611	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 027	2 027	
Report à nouveau	-533 626		- 533 626
Résultat de l'exercice	528 555	-533 626	1 062 181
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 163 026	1 634 471	528 555
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	13 000	15 200	- 2 200
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	13 000	15 200	- 2 200
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	884 278	1 104 839	- 220 561
. Découverts, concours bancaires	1 139	1 446	- 307
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	930	1 087	- 157
. Associés	8	8	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 980		4 980
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	296 145	476 433	- 180 288
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	216 105	439 060	- 222 955
. Organismes sociaux	295 313	353 262	- 57 949
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	438 885	369 226	69 659
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	83 775	105 209	- 21 434
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	108 114	148 632	- 40 518
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 542 273	1 558 873	- 16 600
TOTAL (IV)	3 871 946	4 558 077	- 686 131
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	6 047 973	6 207 748	- 159 775

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	383 037	33 566	416 603	552 653	- 136 050	-24,62
Production vendue biens	1 065 490	635 565	1 701 055	2 133 837	- 432 782	-20,28
Production vendue services	4 994 596	105 578	5 100 174	4 481 274	618 900	13,81
Chiffres d'affaires Nets	6 443 123	774 709	7 217 832	7 167 764	50 068	0,70
Production stockée			252 325	727 231	- 474 906	-65,30
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			127 330	24 409	102 921	421,65
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 517	174	1 343	771,84
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)			7 599 004	7 919 578	- 320 574	-4,05
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			282 305	400 698	- 118 393	-29,55
Variation de stock (marchandises)			14 867	15 828	- 961	-6,07
Achats de matières premières et autres approvisionnements			635 311	1 357 961	- 722 650	-53,22
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			181 852	-55 514	237 366	427,58
Autres achats et charges externes			2 394 437	2 197 762	196 675	8,95
Impôts, taxes et versements assimilés			119 136	162 242	- 43 106	-26,57
Salaires et traitements			1 628 414	2 385 966	- 757 552	-31,75
Charges sociales			710 575	1 078 668	- 368 093	-34,12
Dotations aux amortissements sur immobilisations			788 380	766 555	21 825	2,85
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			79 100	31 121	47 979	154,17
Dotations aux provisions pour risques et charges			13 000	15 200	- 2 200	-14,47
Autres charges			81 844	5 164	76 680	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			6 929 221	8 361 650	-1 432 429	-17,13
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			669 783	-442 071	1 111 854	251,51
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations				3 936	- 3 936	-100
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			316	1 226	- 910	-74,23
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			307	12	295	N/S
Total des produits financiers (V)			623	5 174	- 4 551	-87,96
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			32 113	33 967	- 1 854	-5,46
Différences négatives de change			799	1 360	- 561	-41,25
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			0			
Total des charges financières (VI)			32 911	35 327	- 2 416	-6,84
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-32 288	-30 153	- 2 135	7,08
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			637 495	-472 225	1 109 720	235,00

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 947	569	2 378	417,93
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 000	6 355	9 645	151,77
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	18 947	6 923	12 024	173,68
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	127 887	181 353	- 53 466	-29,48
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		23 995	- 23 995	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	127 887	205 348	- 77 461	-37,72
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-108 940	-198 424	89 484	45,10
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		-137 023	137 023	-100
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 618 574	7 931 675	- 313 101	-3,95
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	7 090 019	8 465 301	-1 375 282	-16,25
RESULTAT NET	528 555	-533 626	1 062 181	199,05
Dont Crédit-bail mobilier	67 613	63 379	4 234	6,68
Dont Crédit-bail immobilier				

Tableau des flux de trésorerie

En €	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	528 555	- 533 626
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Dotation nette aux amortissements et provisions	816 547	810 497
- Variation des impôts différés		
- Autres produits et charges calculés		
- Plus et moins values de cession	- 16 000	17 641
Capacité d'autofinancement (A)	1 329 102	294 513
Variation du BFR lié à l'activité (B)	- 372 778	192 559
Flux de trésorerie généré par l'activité (C)=(A+B)	956 325	487 072
Acquisition d'immo corp et incorp	- 414 359	- 858 331
Cessions d'immobilisations corp et incorp	16 000	6 354
Décassements liés à l'acquisition d'immo financières	-	- 2 300
Encaissements liés aux cessions d'immo financières	-	4 351
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D)	- 398 359	- 849 926
Augmentation de capital		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-	300 000
Remboursements d'emprunts	- 220 561	- 111 497
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)	- 220 561	188 503
Variation de trésorerie nette (C+D+E)	337 405	- 174 351
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	691 142	865 491
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1 028 547	691 142

Annexes aux comptes annuels

- L'exercice social clos le 31/12/2014 a une durée de 12 mois.
- L'exercice précédent clos le 31/12/2013 avait une durée de 12 mois.
-
- Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 047 973 €.
-
- Le résultat net comptable est un bénéfice de 528 555 €.
-

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

-
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont établis et présentés conformément aux règles prescrites par le Plan Comptable Général, et en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-38) et les règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).
-
- Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices.
-
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
-

Méthodes d'évaluation

- (a) Immobilisations incorporelles
-
- Les immobilisations incorporelles comprennent les postes suivants :
 -
 - - les logiciels acquis par la société : ceux destinés à l'usage interne,
 - - les logiciels et sites internet créés ou en cours de développement et répondant aux critères requis pour leur activation.
 - - Les brevets.
 -
- Les frais de développement de logiciels sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. Toutefois, les coûts de développement qui satisfont aux critères suivants sont portés à l'actif :
 -
 - - le produit ou procédé est clairement défini, et les frais qui lui sont imputables peuvent être identifiés et mesurés de manière fiable,
 - - la faisabilité technique du produit ou procédé peut être démontrée,
 - - le produit ou procédé est destiné à être produit et commercialisé, ou utilisé par l'entreprise,

- l'existence d'un marché pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée,
-
- les ressources adéquates existent, ou leur disponibilité peut être démontrée, afin de mener à bien le projet pour commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.
-
- L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service et conformément à la durée de vie probable. Les frais de développement dont les chances de commercialisation ne sont pas établies dans les années à venir sont amortis sur l'exercice.
-
- Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur les durées suivantes :
-
-
-

Durée d'utilisation	(en années)
Logiciels acquis ou créés	3
Frais de développement	3 à 5
Les brevets	3 à 15

-
- (b) Immobilisations corporelles
-
- Les immobilisations corporelles figurent à leur coût d'acquisition.
-
- Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.
-
- Les amortissements sont calculés selon les méthodes linéaires et dégressives, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Ces durées sont principalement les suivantes :

Durée d'utilisation	(en années)
- Installations techniques, matériel et outillage industriel	3
- Agencements, installations	10
- Matériel de transport	3
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10

-
- (c) Immobilisations financières
-
- Les prêts, dépôts et autres créances immobilisés sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.
-
-
- (d) Stocks et en-cours
-

- Les stocks et en-cours sont évalués au prix unitaire moyen pondéré.
-
-
- (e) Créances clients et autres créances
-
- Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable : cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction des difficultés ou risques de recouvrement auxquels ces créances sont susceptibles de donner lieu.
-
- (f) Risque de change
-
- Depuis la mise en place de la monnaie unique européenne, le risque de change auquel s'expose la société est quasi inexistant.
-
-
- (g) Conversion des éléments en devises
-
- Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes "écarts de conversion" au bilan (à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents). Au 31 décembre 2014, aucun écart de conversion n'est à constater au bilan.
-
- (h) Chiffre d'affaires
-
- Le chiffre d'affaires résulte essentiellement de concessions de licences de logiciels, de ventes de matériels et ainsi que de prestations de services liées aux contrats de maintenance.
-
- Licences de logiciel et ventes de matériels :
-
- Les redevances afférentes aux licences de logiciels sont comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la livraison des produits dans la mesure où aucune obligation n'existe à l'égard des clients. Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes de matériels est considéré comme acquis par la livraison des produits.
-
-
- Prestations de services :
-
- Les prestations de services sont reconnues à l'avancement. Les contrats de maintenance vendus aux clients courent sur une période de 12 mois et peuvent donc s'étaler sur deux exercices. La part du contrat de maintenance se rapportant à l'exercice à venir est comptabilisée en produits constatés d'avance selon un mode de répartition calculé prorata temporis. Leur évaluation en prix de revient continue d'être appliquée conformément aux exercices précédents.

-
-
EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

- Néant.
-
-

-
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- • La société a continué le développement de son activité de E-commerce durant l'exercice 2014.
- • La société a conclu plusieurs ruptures conventionnelles qui ont générées une charge exceptionnelle de 117 K€.
- • Une augmentation de capital de 48 k€ a été réalisée.

-
-
ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS

Actif immobilisé – Valeurs Brutes

- La variation des immobilisations brutes, qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en notes (a) à (c), se présente comme suit :
-

Rubriques	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice 2014	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice 2014
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Frais d'établissements, de recherche et de développement	1 133 225			1 133 225
. Fonds de commerce	1 357 697			1 357 697
. Autres immobilisations incorporelles	4 245 794	404 126		4 649 920
. Immobilisation en cours	19 221			19 221
	6 755 937	404 126		7 160 063
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	77 861			77 861
. Agencements, installations	535 725	8 200		543 925
. Matériel de transport	69 316	95		69 411

. Matériel et mobilier de bureau	567 038	1 937		568 975
. Avances et acomptes	28 905			28 905
	1 278 845	10 232		1 289 077
Immobilisations financières				
. Participations financières	0			0
. Prêts au personnel	2 542		2 568	-26
. Dépôts et cautionnements	112 402			112 402
	114 944		2568	112 376
<u>TOTAL</u>	8 149 726	414 358	2 568	8 561 516

-
- L'augmentation des immobilisations incorporelles de 404 K€ s'explique principalement par la production immobilisée relative aux développements des logiciels de la société Visiodent (252 K€) et à l'acquisition de logiciels.
-
-

Frais d'établissements, de recherche et de développement

Ce poste correspond aux frais de développement engagés en 2007 et 2008 pour la création de 2 nouveaux produits. Ces coûts sont constitués du cumul de la masse salariale relative au personnel affecté au développement de ces produits et à la sous-traitance directe sur ces développements.

-
-

Fonds de commerce :

Le fonds de commerce de VISIODENT correspond :

- à la valeur du fonds après fusion réalisée le 1er décembre 1995 avec la société DENTAL TECHNOLOGIE. Cette société était celle qui détenait le fonds de commerce historique de VISIODENT pour un montant de 203.063 €.
- à la valeur du fonds de commerce de Visio Technologies SARL (comprenant les marques GESDENT et STADENT) qui a été intégrée dans VISIODENT SA suite à la transmission universelle de patrimoine de Visio Technologies SARL dans VISIODENT SA en 2002 pour un montant de 1.154.632 €.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

- Frais engagés pour les dépôts de brevets : ces frais correspondent essentiellement à des honoraires d'avocat.

- Logiciels divers acquis et utilisés en interne
- Logiciels développés en interne : La société commercialise des logiciels qui sont développés en interne. Les coûts engagés durant l'exercice pour améliorer les logiciels et développer de nouvelles fonctionnalités sont activés et amortis sur une durée de 3 ans. Ces coûts correspondent à la masse salariale des développeurs et à de la sous-traitance
- Site internet développé en interne : La société a développé au cours de l'exercice 2012 un nouveau site internet de e-commerce. L'intégralité des coûts, constituée essentiellement par la masse salariale, a été activée et amortie sur 5 ans. Il en a été de même sur l'exercice 2013.

Actif immobilisé – Amortissements

- Les mouvements des amortissements des immobilisations (hors amortissements dérogatoires) calculés selon les méthodes décrites en notes (a) à (c), se présentent comme suit :
-
-
-
-

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice 2014	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice 2014
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Frais d'établissements, de recherche et de développement	1 133 225			1 133 225
. Fonds de commerce				
. Autres immobilisations incorporelles	2 605 801	695 870		3 301 672
	3 739 026	695 870		4 434 897
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	77 861			77 861
. Agencements, installations	64 742	54 085		118 827
. Matériel de transport	23 225	15 377		38 602
. Matériel et mobilier de bureau	504 541	23 048		527 589
	670 369	92 510		762 879
<u>TOTAL</u>	4 409 395	788 380		5 197 776

-

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Montant	Echéances à	Echéances à plus
----------	---------	-------------	------------------

	brut	un an au plus	d'un an
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>			
. Prêts au personnel	274	274	
. Dépôts et cautionnements	112 402		112 402
	112 676	274	112 402
<u>Créances de l'actif circulant</u>			
. Créances clients et comptes rattachés	2 171 770	2 038 255	133 515
. Créances fiscales et sociales	122 794	122 794	
. Groupe et associés			
. Débiteurs divers	494 601	494 601	
. Charges constatées d'avance	35 361	35 361	
	2 824 526	2 691 011	133 515
TOTAL	2 937 202	2 691 285	245 917

Dettes	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits, dont :			
. à moins d'un an à l'origine	1 139	1 139	
. à plus d'un an à l'origine	885 208	251 047	634 161
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	296 145	296 145	
Dettes fiscales et sociales	1 034 078	1 034 078	
Autres dettes	108 114	108 114	
Groupe et associés	8	8	
Produits constatés d'avance	1 542 273	1 542 273	
TOTAL	3 866 965	3 232 804	634 161

COMPTES DE REGULARISATION

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés exclusivement du chiffre d'affaires des contrats de maintenance dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 1 542 273 euros au 31 décembre 2014.

Charges constatées d'avance

- Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 35 361 euros au 31 décembre 2014.

-

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

- A la clôture de l'exercice 2014, le capital social est composé de 4 504 229 actions d'une valeur nominale de 0.16 €.

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4 204 229	0.16	672 676
Titres émis	300 000	0.16	48 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4 504 229	0.16	720 676

-

- Un plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place au cours de l'exercice 2012. Les principales modalités sont les suivantes :

-

- Nombre d'actions : 300 000
- Montant de l'augmentation de capital : 48 000 € prélevé sur le compte de « prime d'émission »
- Condition de performance : la société devra réaliser un chiffre d'affaires sur l'exercice précédent l'attribution définitive équivalent à celui réalisé au 31 décembre 2011.
- Période d'attribution des actions : Emises à compter du 29 juin 2014

-

- Sur 2014, l'attribution gratuite d'actions a été réalisée par l'augmentation de capital de 48 000 € par prélèvement sur la prime d'émission.

-

-

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

-

Mouvements des titres	En début de période	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	En fin de période
Capital social	672 677		48 000		720 677
Prime d'émission	1 424 782			48 000	1 376 782
Réserve légale	68 611				68 611
Autres réserves	2 027				2 027
Report à nouveau	0		-533 626		-533 626
Résultat de l'exercice	-533 626	533 626	528 555		528 555
Titres en fin d'exercice	1 634 471	533 626	42 929	48 000	2 163 026

-

-

ETAT DES PROVISIONS

-
- Les mouvements des provisions se présentent comme suit :

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice 2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice 2014
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
. Provision pour litiges	15 200	13 000	15 200	13 000
<u>Provisions pour dépréciation</u>				
Provision pour dépréciation du fonds de commerce	692 780			692 780
. Provision pour titres de participation				
. Provision pour créances rattachées				
. Provision pour stock	35 393	20 408	35 393	20 408
. Provision pour clients	67 689	58 692	13 340	113 041
. Provision pour débiteurs divers	478 292			478 292
Total	1 289 354	92 100	63 933	1 317 521

-
- Provision pour dépréciation du fonds de commerce
-
- Au 31 décembre 2004, compte tenu de l'évolution du portefeuille clients relatif aux marques GESDENT et STADENT, il avait été décidé de déprécier le fonds de commerce lié à ces marques pour un montant total de 692 780 euros soit 60% de la valeur d'achat.
- Cette dépréciation a été calculée sur la base des clients hors maintenance ou «en sommeil» (clients qui ont vendu leur cabinet, n'exercent plus ou sont passés à la concurrence).
-
- En raison du nombre de clients sous contrat au 31 décembre 2014, aucune provision supplémentaire n'a été constatée.

ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES AVOIRS A ETABLIR

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	2 069
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	107 522
Dettes fiscales & sociales	426 582
Clients avoir à établir	2 370
Autres dettes	0
TOTAL	538 543

ETAT DES PRODUITS ET DES AVOIRS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
Clients	87 325
Fiscales et sociales	0
Banque - intérêts à recevoir	
TOTAL	87 325

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2014	Taux	Montant HT 2013	Taux
Ventes de marchandises	47 824	0.66 %	178 895	2.49 %
Ventes de produits finis	1 730 077	23.97 %	2 168 772	30.25 %
Vente E-commerce	369 862	5.12 %	373 758	5.21 %
Prestations de services	5 024 629	69.62 %	4 437 572	61.92 %
Produits des activités annexes	75 544	1.05 %	43 702	0.61 %
Rabais, remises & ristournes accordés	-30 104	-0.42 %	- 34 935	-0.48 %
TOTAL	7 217 832	100 %	7 167 764	100 %

La ventilation géographique du chiffre d'affaires peut être analysée comme suit :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2014	Taux	Montant HT 2013	Taux
France	6 443 123	89.27 %	6 182 482	86.25 %
Export	774 709	10.73 %	985 282	13.75 %
TOTAL	7 217 832	100.00%	7 167 764	100.00%

Détermination du résultat exceptionnel = -108 940 E

Nature	Montant HT
Régularisation sur immobilisations	16 000
Divers	2 947
Total des produits exceptionnels	18 947
Contraventions	11 260
Indemnités ruptures conventionnelles	116 602
Divers	25
Total des charges exceptionnelles	127 887
TOTAL	-108 940

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

- Au titre de l'exercice 2014, le dirigeant a perçu la rémunération suivante :
-
-
- Monsieur Morgan OHNONA, Président Directeur Général Salaires bruts
218 312 €
-

Situation fiscale latente

Nature des éléments	Bases			Impôts		
	A l'ouverture de l'exercice 2014	Variations en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice 2014	A l'ouverture de l'exercice 2014 Créances (dettes)	Variations nettes en résultat de l'exercice Produits (charges)	A la clôture de l'exercice 2014 Créances (dettes)
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :						
. Organic	12 044	-6 536	5 508	4 015	-2 179	1 836
. Déficit reportables	1 123 116	-516 254	606 861	374 372	-172 085	202 287
TOTAUX	1 135 160	-522 790	612 369	378 387	-174 264	204 123

Un taux d'impôt de 33,33 % a été retenu pour le calcul de la situation fiscale latente.

Honoraires commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés sur l'exercice au titre du contrôle légal se sont élevés à 21 K€.

Indemnités de départ à la retraite

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables du calcul sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans,
- Taux d'actualisation : 3 %,
- Taux de progression salariale : 2 %,
- Table INSEE de 2005,

Au 31 décembre 2014, le montant des indemnités de départ en retraite a été évalué selon un calcul actuariel pour la société VISIODENT SA et s'élève 128 081 €.

Droit au congé individuel

Le nombre d'heures de formation cumulé au titre du DIF s'élève à 2 884 heures (14 heures ont été utilisés sur 2014).

Effectifs moyens

L'effectif moyen de l'entreprise se décompose de la façon suivante :

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	16
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	19
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	0
TOTAL	35

Engagements financiers

- Engagements donnés :
-
- Gages pour les Véhicules : 58 200 €
- Cautions : 2 744 €
-
- Engagements reçus :
-
- Néant.
-

Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			88 715	88 715
Montants de l'exercice			69 435	69 435
Sous-total			158 150	158 150

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			43 955	43 955
Entre 1 et 5 ans			20 684	20 684
A plus de 5 ans				
Sous-total			64 639	64 639

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			901	901
Entre 1 et 5 ans			11 490	11 490
A plus de 5 ans				
<i>Sous-total</i>			<i>12 391</i>	<i>12 391</i>

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
<i>TOTAL</i>			<i>235 180</i>	<i>235 180</i>

Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine			222 841	222 841
Cumuls des dotations antérieures			56 282	56 282
Dotations de l'exercice			43 699	43 699
<i>Valeur nette comptable</i>			<i>122 860</i>	<i>122 860</i>

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	720 677	672 677	672 677	672 677	672 677
b) Nombre d'actions émises	4 504 229	4 204 229	4 204 229	4 204 229	4 204 229
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 217 832	7 167 764	6 533 541	6 898 318	5 774 304
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 345 102	139 848	173 139	1 077 247	-1 095 029
c) Impôt sur les bénéfices	0	- 137 023			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 345 102	276 871	173 139	1 077 247	- 1095 029
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	528 555	-533 626	-237 952	154 681	-364 711
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0.30	0.07	0.04	0.26	-0.26
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.12	-0.13	-0.06	0.04	-0.09
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	35	40	44	43	42
b) Montant de la masse salariale	1 628 414	2 385 966	2 329 274	2 125 947	1 843 897
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	710 575	1 078 668	1 094 694	958 572	793 241

2 ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

2.1 Responsables

Monsieur Morgan OHNONA, en tant que Président directeur général et Monsieur Jacques SEBAG en tant administrateur de la société VISIODENT, sont responsables de l'information financière et du rapport annuel financier.

Leurs coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Morgan OHNONA
Visiodent
 30 bis, rue du Bailly
 93210 La Plaine Saint Denis

Monsieur Jacques SEBAG
Visiodent
 30 bis, rue du Bailly
 93210 La Plaine Saint Denis

2.2 Attestation des responsables du rapport financier

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, qu'à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Morgan OHNONA
 Président directeur général

Jacques SEBAG
 administrateur

3 RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1. MARCHE DES AFFAIRES

1.1 Situation de la société :

La Société a connu en 2014 une augmentation de son chiffre d'affaires de 0,70%.

Cette relative stabilité est due à la progression du chiffre d'affaires de la maintenance, des logiciels et des services qui a compensé la baisse du chiffre d'affaires de la radiologie numérique provoqué par l'arrêt de la commercialisation des machines de panoramiques numériques.

Cette augmentation des services est aussi due à un élément exceptionnel correspondant à l'augmentation des formations en ligne due à la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux)

1.2 Progrès réalisés :

La Société a migré l'intégralité de son parc client vers la version comprenant la nouvelle nomenclature CCAM.

1.3 Difficultés rencontrées :

Les formations et les migrations vers la nouvelle version en des délais très courts imposés par les Caisses d'Assurance Maladie ont nécessité de gros efforts de toutes les équipes (développement, support technique et formation) sur le premier semestre 2014.

-

2. RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2014 ressort à 7.217.832 euros contre 7.167.764 euros en 2013.

La structure du chiffre d'affaires est ainsi constituée :

- Vente de services :	5.100.174 €
- Vente de marchandises et de produits finis :	2.117.658 €

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

- 69,62 % pour les progiciels, services et maintenances (62,52 % en 2013)
- 23,97 % pour les ventes d'imagerie (contre 29,77 %)
- 0,66 % pour le matériel informatique (contre 2,50% en 2013)
- 5,12 % pour le E-commerce (contre 5,11 % en 2013)

Le chiffre d'affaires à l'exportation diminue et s'établit à 774.709 € contre 985.282 € en 2013.

On constate une diminution de la production immobilisée. Les produits d'exploitation, après transfert de charges s'établissent à 7.599.004 € contre 7.919.578 euros en 2013, soit une baisse de 4,04 %.

Le taux de marge brute est passé de 76,03 % en 2013 à 84,57 % en 2014.

Parallèlement, sur l'ensemble de l'exercice les charges d'exploitation ont diminué de 17,12 %, passant de 8.361.650 euros en 2013 à 6.929.221 euros pour l'exercice 2014.

Les postes qui ont le plus fortement varié sont :

- ✓ Les achats de marchandises y compris les droits de douane : de 400.698 € en 2013 on atteint 282.305 € en 2014 (-29,5 %)
- ✓ Les achats de matières premières et autres approvisionnements qui atteignent 635.311 € contre 1.357.961 €, soit une diminution de 53,2 %,
- ✓ Les autres achats et les charges externes ; + 8,9 %
- ✓ Les salaires et traitements : - 31,7 % et les charges sociales : - 34,1 %

Il en ressort un résultat d'exploitation positif de 669.783 € contre un résultat d'exploitation négatif de 442.071 euros en 2013.

Compte tenu de la perte financière de 32.288 €, le bénéfice courant avant impôts s'établit à 637.495 euros contre une perte de 472.225 euros en 2013.

Après prise en compte d'une perte exceptionnelle de 108.940 euros dont 127.887 euros correspondant à des charges exceptionnelles sur opérations de gestion, le bénéfice de l'exercice ressort à 528.555,14 euros contre une perte de 533.625,60 € au 31 décembre 2013.

3. ACTIVITE DE VISIODENT EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT au COURS DE L'EXERCICE 2014

L'activité a principalement consisté en l'élaboration des nouvelles versions de toutes les lignes logiciel de la société Visiodent ligne 500, 100, et Gesdent pour intégrer la nouvelle nomenclature.

4. SITUATION FINANCIERE ET D'ENDETTEMENT

Les emprunts et dettes financières ont diminué sur l'exercice. Ils représentent 884.278 € à la clôture de l'exercice 2014 contre 1.104.840 € en 2013. Ils se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,80 % : 21.360 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,40 % : 186.462 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,40 % : 225.000 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 0 % : 229 000 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 2,50 % : 221.686 €

Les ratios clés d'endettement : endettement sur capitaux propres, endettement sur chiffre d'affaires :

- sur capitaux propres : $884.278 / 2.163.026 = 40,88 \%$
- sur chiffre d'affaires : $884.278 / 7.217.832 = 12,25 \%$

5. GESTION DES RISQUES

5.1 Risques clients

La société a une clientèle qui se répartit entre les chirurgiens-dentistes (ventes directes) et le réseau de distributeurs (ventes indirectes).

En direct, la société gère les contrats de maintenance des progiciels Visiodent .

Le réseau de distributeurs prend en charge les ventes de progiciels et les systèmes d'imagerie.

En tenant compte de ces paramètres, le chiffre d'affaires pour la France se répartit comme suit :

- 79,74% : ventes directes
- 20,26 % : ventes indirectes (par distributeurs)
- Le paiement par les chirurgiens-dentistes se fait comptant ou par prélèvement automatique et ce pour 54% de nos clients. La société ne travaille qu'avec des distributeurs couverts par des assurances-crédits (SFAC), pour ceux qui ne sont pas couverts par ces assurances, le paiement se fait comptant. On note toutefois une provision pour clients douteux de 133.515 € (maintenance, services et logiciels).

Ainsi, le risque présenté par les clients de la société est quasiment inexistant.

5.2 Risques fournisseurs

Visiodent est son propre fournisseur en matière de progiciels (puisque élaborés en interne) ; le risque dans ce domaine n'existe pas.

Du fait de son statut de fabricant de radiologie numérique, la société fait appel à de nouveaux fournisseurs. Le risque, quant au système RSV est lié aux différents interlocuteurs qui interviennent dans la chaîne de fabrication.

Toutefois, les quantités stockées laissent une latitude d'approvisionnement de près de quatre mois.

Ce délai est suffisant, en cas de défaillance d'un des intervenants, pour permettre à la société de trouver de nouveaux interlocuteurs.

Nous avons deux fournisseurs pour les caméras intra orales et un fournisseur pour les panoramiques numériques.

Enfin, la société ne subit aucune dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs de matériel informatique puisqu'elle réalise ses achats dans un secteur extrêmement concurrentiel avec des fournitures à faible valeur ajoutée. Ils peuvent être remplacés sans difficulté.

Le délai moyen de règlement des fournisseurs est entre 30 jours et 45 jours.

5.3 Risques de marché

- Risques de taux

L'endettement long terme de la société est à taux fixe. La société Visiodent n'a pas d'endettement à taux variable.

- Risques de change

L'essentiel des achats et des ventes s'effectuant en euros, le risque de change est quasi inexistant pour la société. Le taux du dollar est favorable pour nos achats à l'étranger. De plus pour tous nos achats en dollar, nous achetons nos devises à terme pour pouvoir fixer nos prix de vente de façon définitive.

5.4 Risques juridiques

La société a désormais une activité de fabrication en matière de radiologie et est exposée de ce fait aux risques juridiques inhérents à cette activité. L'assurance des risques les plus importants permet de limiter les effets en terme de coût éventuel.

Enfin, nos produits sont homologués et conformes à la législation en matière de santé publique et nos droits sont correctement protégés sur le marché mondial.

5.5 Risques pays

Néant

5.6 Assurances

La société dispose de contrats d'assurance couvrant les risques suivants :

- ✓ Responsabilité civile
- ✓ Flotte automobile
- ✓ Multirisque professionnelle

6. PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir vont vers une migration progressive des versions actuellement desktop vers des versions internet. Certains modules comme l'agenda ou la gestion de stocks en cours de développement.

7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2015

Depuis le 1^{er} janvier 2015, il n'y a pas eu d'évènement important sur l'activité de la Société.

8. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce*, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

a) informations sociales

L'effectif au 31 décembre 2014 est de 33 personnes dont 16 cadres et 17 employés.

Embauche/licenciement : Au cours de l'exercice nous avons procédé à cinq embauches en CDI, à savoir : deux ingénieurs en recherche et développement, un responsable marketing et communication, un technicien pour la Hot line et une femme de ménage, à temps partiel. En outre, il y a eu sept départs :

- ✓ deux étant liés à la fin d'une période d'essais
- ✓ une démission d'un technicien de Hot line
- ✓ quatre ruptures conventionnelles chez les Techniciens, les administratifs et recherche et développement.

Organisation du travail : Compte tenu de la loi sur les 35 heures, la durée du temps de travail a été aménagée depuis octobre 2001, puis réaménagée à la suite d'un avenant en 2006 de la façon suivante :

Le personnel cadre et le personnel non cadre effectuent 37 heures par semaine et ont 12 jours de récupération sur l'année.

Nous avons toujours deux cas d'absentéisme (congés maladie depuis plus d'un an).

Relations sociales : compte-tenu du nombre de salariés de la société, les procédures d'information et de consultation du personnel résultent de notes de services et d'un dialogue direct entre les directeurs des différents services ou les dirigeants et les salariés. Il n'y a pas d'accord collectif.

Santé et sécurité :

Accident du travail : aucun.

Norme incendie : à jour des normes applicables.

Formation :

Les grands axes de formation pour 2014 : 400 heures de formation intégrateur Web pour un technicien et 1.443 heures de formation pour le service informatiques.

Des cours d'anglais et formation Dreamweaver sur mesure et Photoshop sur mesure ont été demandés pour 2015.

Formations également sur les nouveaux outils ainsi que les nouveaux logiciels externes principalement pour la programmation.

Les dépenses de formation ont représenté : 1,73 % de la masse salariale en 2014 ; il était de 1,48 % en 2013.

Plan égalité professionnelle

Egalité entre hommes et femmes :

La société emploie neuf femmes ce qui représente 27 % de l'effectif dont cinq sont cadres et quatre non cadres.

Détail services par services :

- ✓ commercial dont la Hotline : 18 hommes et 2 femmes
- ✓ administratif : 3 hommes et 3 femmes
- ✓ technique : 3 hommes
- ✓ recherche et développement : 2 hommes et 1 femme

Il convient de noter que pour les services techniques, et de hotline, il y a peu de candidatures féminines.

A poste équivalent et diplôme équivalent, les salaires sont identiques.

Emploi des handicapés : Néant mais nous avons des contrats de fournitures auprès de CAT (Centre d'Aide au Travail) qui embauchent des personnes handicapées.

b) Informations environnementales :

L'activité de notre société étant essentiellement le développement et l'édition de progiciels ainsi que la fabrication de matériel non polluant, elle n'est pas sujette à des risques environnementaux.

Nos capteurs de radiologie numérique en remplaçant les films argentiques contribuent à la protection de l'environnement par la suppression des produits chimiques de développement.

En outre les patients reçoivent des doses de rayonnement amoindries grâce à la technologie numérique.

c) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :

Non significatif

9. DELAIS DE PAIEMENT

Nous sommes amenés à vous donner, conformément à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, des informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

En ce qui concerne les dettes à l'égard des fournisseurs (hors factures non parvenues) :

- ✓ Solde de la dette au 31.12.2014 : 188.623 €.
 - Décomposition par date d'échéance :
 - A 30 jours : 172.500 €
 - De 30 à 45 jours : 16.124 € (litige)

- ✓ Solde de la dette au 31.12.2013 : 419.810 €.
 - Décomposition par date d'échéance :
 - A 30 jours : 419.810 €
 - De 30 à 45 jours : néant

En ce qui concerne les délais de paiement de nos clients, le règlement est généralement entre 30 et 45 jours.

4 CAPITAL – ACTIONNARIAT ET BOURSE

1. Principaux actionnaires détenant des titres nominatifs

- **Répartition des titres**

Au 31 décembre 2014, le capital est de 720.676,64 euros divisé en 4.504.229 actions réparties de la manière suivante :

- ✓ Actions au nominatif : 3.576.020 actions détenues par 13 actionnaires
- ✓ Actions au porteur : 928.209 actions

Le nombre de droit de vote au 31 décembre 2014 est de 4.505.424.

- **Evolution du capital**

Au cours de l'exercice 2014, plusieurs opérations sur les titres de la société ont été opérées :

- ✓ Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites

Aux termes d'une délibération en date du 11 juin 2012, l'Assemblée générale à caractère mixte des actionnaires, dans le cadre des dispositions *des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce* a autorisé le conseil à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société à l'attribution gratuite de 420.000 actions existantes ou à émettre de la société, pendant une période de 38 mois.

Le Conseil d'administration a usé de cette faculté et a procédé, lors de sa réunion en date du 29 juin 2012, aux attributions d'actions gratuites suivantes, dont les actionnaires ont été informés, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur :

- à Morgan OHNONA: 150.000 actions,
- à Gad BITTON : 100.000 actions,
- à Steve OHNONA : 50.000 actions,

La période d'acquisition de ces actions a été fixée à deux ans, soit jusqu'au 29 juin 2014.

Le conseil, dans sa séance du 30 juin 2014 a :

- ✓ constaté l'attribution définitive des actions gratuites au profit de leurs bénéficiaires
- ✓ Constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement d'une somme de 48.000 euros sur la prime d'émission, et la création et l'émission de 300.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,16 euro chacune.
- ✓ Les actions nouvelles émises, ont fait l'objet d'une demande groupée d'admission aux négociations sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris.

Sous réserve des dispositions relatives à la période minimale de conservation des actions gratuitement attribuées, telle que définie par l'assemblée en date du 11 juin 2012, ces actions nouvelles sont entièrement assimilées aux actions anciennes et porte jouissance du 1^{er} janvier 2014.

✓ Apport des titres Visiodent à la société Groupe Visiodent

Messieurs Jacques Sebag et Meyer Ohnona, sont co-fondateurs de Visiodent et actionnaires de référence depuis l'origine et, depuis 2008, via leurs holdings personnelles respectives, les sociétés Financière York et Financière Louisa.

Dans la perspective d'une offre publique d'achat, Messieurs Jacques Sebag et Meyer Ohnona ainsi que leurs familles ont décidé de créer la société Groupe Visiodent en vue de regrouper leurs participations dans Visiodent et de rassembler leurs intérêts patrimoniaux en tant qu'actionnaires historiques de référence de Visiodent.

La société Groupe Visiodent a ainsi été constituée en juillet 2014 par les sociétés Financière York et Financière Louisa.

Postérieurement à sa constitution, Groupe Visiodent a bénéficié le 24 septembre 2014 d'un apport en nature d'un total de 2.343.352 actions Visiodent de la part de :

- ✓ Financière York, à concurrence de 1.291.747 actions représentant 28,68% du capital de la Société ;
- ✓ certains membres de la famille Sebag à concurrence de 33.733 actions représentant 0,75% du capital de la Société ;
- ✓ Financière Louisa, à concurrence de 995.558 actions représentant 22,1% du capital de la Société ;
- ✓ certains membres de la famille Ohnona à concurrence de 22.314 actions représentant 0,5% du capital de la Société.

Ces apports en nature ont été réalisés à une valeur d'apport de 1,80 euro par action Visiodent, valorisant ainsi l'Apport à 4.218.033,60 euros.

Il est précisé que n'étaient pas comprises dans ces opérations d'apport les 300.000 actions gratuites Visiodent ci-dessus rappelées.

Le 24 septembre 2014, les associés de la société Groupe Visiodent, après avoir eu connaissance du rapport du cabinet A4 Conseil, représenté par Monsieur Olivier Marion, désigné par décision unanime des associés en qualité de commissaire aux apports, et d'un traité d'apport conclu le 16 septembre 2014, ont approuvé les apports correspondants et décidé l'augmentation du capital de Groupe Visiodent d'un montant global de 4.218.031 euros par émission de 4.218.031 actions Groupe Visiodent en rémunération de ces apports.

Le capital social et les droits de vote de Visident étaient répartis comme suit immédiatement après la réalisation de l'Apport (après perte des droits de vote double attachés aux actions Visident apportées à Groupe Visident) :

Actionnaires	Répartition du capital après la réalisation de l'Apport		Répartition des droits de vote après la réalisation de l'Apport	
	Nombre	%	Nombre	%
Groupe Visident	2.343.352	52,03%	2.343.352	51,96%
Managers :	300.000	6,66%	300.000	6,65%
- <i>Morgan Ohnona</i>	<i>150.000</i>	<i>3,33%</i>	<i>150.000</i>	<i>3,32%</i>
- <i>Steve Ohnona</i>	<i>50.000</i>	<i>1,11%</i>	<i>50.000</i>	<i>1,11%</i>
- <i>Gad Bitton</i>	<i>100.000</i>	<i>2,22%</i>	<i>100.000</i>	<i>2,22%</i>
Concert	2.643.352	58,69%	2.643.352	58,61%
Public	1.860.877	41,31%	1.866.597	41,39%
TOTAL	4.504.229	100%	4.509.949	100%

La société Groupe Visident et les Managers ont conclu, le 24 septembre 2014, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux afin de régir leurs relations futures au sein de la Société.

Le pacte est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Ce pacte a fait l'objet d'une déclaration à l'AMF par courrier en date du 25 septembre 2014, en application des dispositions de l'article L. 233-11 du code de commerce. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 26 septembre 2014 sous le numéro 214C1987.

✓ Acquisition des titres Visident par la société Groupe Visident

Entre le 26 septembre 2014 et le 6 octobre 2014, la société Groupe Visident a acquis 558.263 actions au prix de l'offre publique envisagée.

Au 10 octobre 2014, la répartition du capital de la société Visident était la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital au 10 octobre 2014		Répartition des droits de vote au 10 octobre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Groupe Visiident	2 901 615	64,42%	2 901 615	64,34%
Managers :	300 000	6,66%	300 000	6,65%
Concert	3 201 615	71,08%	3 201 615	70,99%
Public	1 302 614	28,92%	1 308 334	29,01%
TOTAL	4 504 229	100,00%	4 509 949	100,00%

✓ Offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Groupe Visiident

Conformément aux dispositions des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, le dépôt de l'Offre fait suite au franchissement par la société Groupe Visiident et les autres membres du Concert notamment des seuils de 30% et de 50% du capital et des droits de vote de Visiident à la suite de la réalisation le 24 septembre 2014 de l'Apport dans les conditions ci-dessus décrites. CM-CIC Securities a, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, déposé auprès de l'AMF, pour le compte de Groupe Visiident, le projet d'Offre le 24 septembre 2014.

Le 14 octobre 2014, l'AMF a examiné le projet d'offre publique et a constaté que ce projet remplissait les conditions posées par les articles 234-6 du règlement général relatives aux offres obligatoires. L'AMF a apposé sur le projet de note d'information le visa 14-551 et le visa 14-552. Sur le projet de note en réponse de la société Visiident.

L'OPA a été ouverte du 17 octobre 2014 au 6 novembre 2014 inclus.

Le 12 novembre 2014, l'AMF a annoncé les résultats de l'OPA et la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital au 12 novembre 2014		Répartition des droits de vote au 12 novembre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Groupe Visiident	3.576.020	79,39 %	3.576.020	79,29%
Managers :	300 000	6,66%	300 000	6,65%
Concert	3 876.020	86,05%	3 876 020	85,94%
Public	628.209	13,95 %	633.929	14,06
TOTAL	4 504 229	100,00%	4 509 949	100,00%

- seuils

Conformément aux dispositions de l'article L.233.13 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant au 31 mars 2015 :

- a) plus de 95 % (19/20^{ème}) : *néant*
- b) 90% (18/20^{ème}) du capital et des droits de vote : Groupe VISIODENT
Etant précisé que la société Groupe Visiodent et les membres du concert ont franchi le seuil de 90 % du capital le 17 février 2015 et le seuil de 90 % des droits de vote le 19 février 2015. La déclaration des franchissements de seuil auprès de l'AMF a été effectuée le 23 février 2015.
- c) des 2/3 du capital ou des droits de vote : *Néant*
- d) de la moitié, du tiers du capital ou des droits de vote : *Néant*
- e) plus de 30 % du capital ou des droits de vote : *néant*
- f) plus du quart, plus du cinquième, plus des trois vingtièmes, du dixième et du vingtième du capital ou des droits de vote : *néant*

- Tableau récapitulatif des principaux actionnaires à la clôture de l'exercice

ACTIONS	Actions au 31.12.2014		Droits de vote au 31.12.2014	
	Nombre	%	Nombre	%
GROUPE VISIODENT	3.711.533	82,40	3.711.533	82,38
Concert	300.000	6,66	300.000	6,65
Sous-total	4.011.533	89,06	4.011.533	89,03
Auto-contrôle	0	0	0	0
Public	492.696	10,94	493.891	10,97
TOTAL	4.504.229	100%	4.505.424	100%

- Tableau récapitulatif des principaux actionnaires au 31 mars 2015

ACTIONS	Actions au 31.03.2015		Droits de vote au 31.03.2015	
	Nombre	%	Nombre	%
GROUPE VISIODENT	3.755.464	83,38	3.755.464	83,35
Concert	300.000	6,66	300.000	6,66
Sous-total	4.055.464	90,04	4.055.464	90,01
Auto-contrôle	0	0	0	0
Public	448.765	9,96	449.960	9,99
TOTAL	4.504.229	100%	4.505.424	100%

2. opérations afférentes aux actions de la société

a) Achat par la société de ses propres actions

Il n'existe à ce jour, aucune action auto-détenue.

b) Opérations sur titres des dirigeants et des personnes qui lui sont liées

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons qu'au titre de l'année civile 2014, les dirigeants de la société, les membres du conseil d'administration n'ont réalisé aucune opération sur les titres de la société, à l'exception de ce qui a été décrit au paragraphe « opérations sur le capital de la société » sur les apports des titres des dirigeants.

3. Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique

1 – franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, une fraction égale à 2,5 % du capital et / ou des droits de vote aux Assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5 %, doit informer la société du nombre total de titres qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou par tout autre moyen équivalent pour les Actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et / ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées du droit de vote si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble ou séparément 5 % au moins du capital et / ou des droits de vote de la société, dans les conditions du Code de commerce.

2 – droit de vote

Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'Actionnaires. Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même Actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'un droit de vote double peuvent renoncer définitivement en tout ou partie, ou en vue de la prochaine assemblée générale, à leur droit de vote double, par une notification par courrier recommandé avec accusé de réception à la société, parvenue quinze (15) jours avant la date prévue de l'assemblée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, la durée de détention des actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, se calcule à compter de l'inscription des nouvelles actions attribuées.

En cas de transfert d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de ces actions par ces derniers se calcule à compter du jour où elles sont entrées dans le patrimoine de celui qui les leur a transférées.

En cas de transfert de l'usufruit d'actions ayant un droit de vote double, le nu-proprétaire et l'usufruitier bénéficient chacun du droit de vote double dans les Assemblées auxquelles ils sont appelés à participer et ce, aussi longtemps que le nu-proprétaire ne change pas.

Toutefois, en cas de transfert de la nue-proprété ou de la nue-proprété et de l'usufruit d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de leurs droits par le nu-proprétaire et par l'usufruitier se calcule à compter du jour où ces droits sont entrés dans le patrimoine de celui qui a transféré la nue-proprété et / ou l'usufruit.

L'absorption de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Dans le cas où un Actionnaire détenant tant des actions à droit de vote double que des actions n'en bénéficiant pas, transfère des actions, il est réputé avoir transféré en premier des actions dépourvues du droit de vote double.

Ainsi, à titre d'exemple, un Actionnaire détenant 100 actions à droit de vote double et 50 actions à droit de vote simple qui cède 50 actions, vote à la plus prochaine Assemblée Générale avec 100 actions à droit de vote double.

3 – participation indirecte : néant.

4 – titre comportant des droits de contrôle spéciaux : néant

5 – pacte d'actionnaires :

La société Groupe Visident et les Managers de la société Visident ont conclu, le 24 septembre 2014, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux afin de régir leurs relations futures au sein de la Société.

Le pacte est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Ce pacte a fait l'objet d'une déclaration à l'AMF par courrier en date du 25 septembre 2014, en application des dispositions de l'article L. 233-11 du code de commerce. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 26 septembre 2014 sous le numéro 214C1987.

Ce pacte prévoit :

- une obligation de concertation préalablement à toute décision devant être prise en assemblée générale de Visident ;
- un droit de préemption de Groupe Visident en cas de transfert par un Manager de ses titres Visident ; et
- un droit de sortie forcée au profit de Groupe Visident par lequel les Managers s'engagent à céder leurs actions Visident en cas d'offre sur 100% du capital de Visident acceptée par Groupe Visident ou sur 100% du capital de Groupe Visident acceptée par les associés de Groupe Visident détenant plus de 75% du capital de Groupe Visident.

Il est précisé qu'à l'issue de la période de conservation des actions gratuites Visident qu'ils détiennent, soit à compter du 30 juin 2016, les Managers pourraient le cas échéant décider d'apporter à Groupe Visident leurs titres Visident, étant précisé qu'aucun engagement n'a été pris par eux en ce sens. De même, aucun engagement n'a été pris par Groupe Visident ou ses associés relativement à cet apport éventuel, ni sur son principe, ni, le cas échéant, sur ses modalités financières. Aucun prix de sortie garanti n'est ainsi stipulé au bénéfice des parties.

6 – règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts : les statuts reprennent purement et simplement les dispositions légales et il n'existe pas de règlement intérieur.

7 – les accords conclus par la société qui peuvent prendre fin en cas de changement de contrôle de la société : pas de divulgation pour l'intérêt de la société.

4. évolution du cours de bourse

L'évolution du cours de bourse de l'action de notre société au cours de l'année 2014 a été la suivante :

mois	2014		2013	
	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €
Janvier	1,22	1,02	1,17	0,99
Février	2,24	1,02	1,15	0,99
Mars	1,71	1,21	1,04	0,96
Avril	2,04	1,37	1,03	0,90
Mai	1,57	1,41	1	0,90
Juin	1,50	1,32	0,97	0,81
Juillet	1,38	1,27	1,09	0,83
Août	1,34	1,08	1,07	0,87
Septembre	1,83	1,10	1,42	0,96
Octobre	1,81	1,79	1,23	1,1
Novembre	1,80	1,62	1,24	1,13
Décembre	2,00	1,69	1,21	1,02

Le cours de l'action VISIODENT au 30 décembre 2014 (dernier jour) est de 1,91 €

5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

FIDREX

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
14 rue de la Pépinière
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SOCIETE VISIODENT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VISIODENT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note (a) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles ;
- Le paragraphe « Etat des provisions » de l'annexe expose les modalités de dépréciation du fonds de commerce.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 24 avril 2015

Le Commissaire aux
Comptes
FIDREX
Didier NATTAF
Associé

6. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES VERSE AU COURS DE L'EXERCICE 2014

Au cours de l'exercice 2014, la société VISIODENT a versé :

	FIDREX
AUDIT	Montant HT
- Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	21.000 €
- Missions accessoires	
AUTRES PRESTATIONS	
- Juridique, fiscal et social	--
- Autres	--
TOTAL	21.000 €

7. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

Ce document d'information annuel est établi conformément aux dispositions de l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et relatif aux informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois en France.

Les informations, les communiqués et documents publiés sur le site de VISIODENT sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.visiodent.com, rubrique « profil société – informations financières ».

La diffusion de l'information réglementée est assurée par un diffuseur professionnel « Thomson Reuters One » (autrefois HUGIN), inscrit sur la liste publiée par l'AMF.

Les déclarations des opérations sur titres sont publiées sur le site de la société et sur celui de l'AMF accessibles à l'adresse Internet suivante : www.amf-France.org.

Les informations publiées sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) sont accessibles à l'adresse Internet suivante : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Les avis publiés dans les journaux d'annonces légales peuvent être obtenus auprès de la société.

Les actes et documents déposés auprès du greffe du Tribunal de commerce de Bobigny peuvent être obtenus ou consultés auprès de cet organisme par le biais de son site Internet : <http://www.infogreffe.fr/>

DATE DE PUBLICATION	DOCUMENT	SUPPORT
<i>INFORMATIONS LEGALES REGLEMENTEES</i>		
7 avril 2014	Mise à disposition du rapport financier annuel	AMF-site visiodent
11 avril 2014	Avis de réunion valant avis de convocation	BALO n° 44 + site visiodent
12 avril 2014	Information mise à disposition documents en vue de l'assemblée	Site Visiodent
16 avril 2014	Mise à disposition du rapport sur la gouvernance et rapport du commissaire aux comptes	Site Visiodent - AMF
29 avril 2014	Mise à disposition de l'information trimestrielle (1 ^{er} trimestre 2014)	AMF et site Visiodent
3 mai 2014	Déclaration des droits de vote au 30 avril 2014	Site Visiodent
5 mai 2014	Convocation à l'assemblée générale dans journal d'annonces légales	Le quotidien juridique
23 mai 2014	Dépôt des comptes au greffe du Tribunal de commerce	TC Bobigny
29 mai 2014	Publication des droits de vote lors de l'assemblée générale	Le quotidien juridique
4 juin 2014	Déclaration des droits de vote au 31 mai 2014	
4 juin 2014	Publication du rapport du commissaire aux comptes	BALO
15 juin 2014	Compte rendu de l'assemblée générale 2014	AMF - Site Visiodent
3 juillet 2014	Communiqué sur l'attribution définitive des actions gratuites	Site Visiodent
3 juillet 2014	Déclaration des droits de vote au 30 juin 2014	Site visiodent
31 juillet 2014	Déclaration des droits de vote au 31 juillet 2014	Site Visiodent
13 août 2014	Rapport financier semestriel au 30 juin 2014	AMF – site Visiodent
3 septembre 2014	Déclaration des droits de vote au 31 août 2014	Site Visiodent
24 septembre 2014	Dépôt du projet d'OPA- Reprise de la cotation	AMF
26 septembre 2014	Déclaration d'un pacte d'actionnaires et déclaration de franchissement de seuils et d'intention	AMF
1 ^{er} octobre 2014	Déclaration de franchissement du seuil des 2/3 du capital et droits de vote	AMF
14 octobre 2014	Décision de conformité de l'OPA	AMF
14 octobre 2014	Note d'information sur OPA établie par Groupe Visiodent	AMF
14 octobre 2014	Note d'information en réponse sur OPA	AMF – site Visiodent
16 octobre 2014	Ouverture et calendrier de l'OPA	AMF
12 novembre 2014	Résultats de l'OPA	AMF – site visiodent
17 novembre 2014	Déclaration de franchissement de seuil	AMF
17 novembre 2014	Chiffre d'affaires au 3 ^{ème} trimestre 2014 et chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2014	AMF VISIODENT
8 décembre 2014	Déclaration des droits de vote au 31 octobre et 30 novembre 2014	Site Visiodent

Rapport financier 2014

9 janvier 2015	Déclaration des droits de vote au 31 décembre 2014	Site Visiodent
11 février 2015	Chiffre d'affaires annuel 2014	AMF-site Visiodent
23 février 2015	Déclaration de franchissement du seuil de 90 %	AMF
COMMUNIQUES DE PRESSE - DIFFUSION		
	Mise à disposition du rapport financier annuel	Boursorama- Euronext
	Convocation des actionnaires	Libération Euronext
13 aout 2014	Chiffre affaire 2 ^{ème} Trimestre et rapport financier semestriel	Boursorama
16 septembre 2014	Communiqué sur le projet d'OPA	Site Visiodent
Février 2015	Chiffre d'affaires 2014	Boursorama- Euronext

8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice ressort à 528.555,14 €.

Nous vous proposerons d'affecter ce bénéfice à l'apurement partiel des pertes antérieures reportées à nouveau.

En outre nous vous proposerons de prélever une somme de 503.992,35 € sur le poste prime d'émission afin :

- d'apurer le solde débiteur du compte report à nouveau d'un montant de 5.070,46 €,
- de doter la réserve légale à hauteur de 10 % du nouveau montant de capital, soit 3.456,70 €,
- et de distribuer une somme de 495.465,19 euros.

9. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

a) Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, aliéna 1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par des sociétés contrôlées par votre société, françaises ou étrangères :

- Monsieur Morgan OHNONA :
 - Rémunération par la société : 218.312 € au titre de son mandat de Président
 - Contrat GSC : 3.277
- Monsieur Meyer OHNONA, administrateur :
 - Rémunération par la société :
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits *RSV* du 2^{ème} semestre 2014 : 20.425 € dont le versement a été effectué 16 janvier 2015 ;
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits *RSV* du 1^{er} semestre 2014 : 20.429 € dont le versement a été effectué 30 juin 2014 ;

- Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire de 2012 des produits *RSV* : 39.028 € dont le versement a été effectué le 11 mars et 2 avril 2014
 - Monsieur Meyer OHNONA a abandonné les royalties pour l'année 2013.
 - Avantages : néant
 - A titre de transparence, il est précisé qu'une convention de prestations a été signée avec la société à responsabilité limitée FINANCIERE LOUISA, dont monsieur OHNONA est le dirigeant. A ce titre, il a été porté en charge 90 000 € sur l'exercice 2014. Ce contrat de prestation a pris fin en juin 2014. En outre, une nouvelle convention de prestations a été conclue en janvier 2014 avec la société SEWA. A ce titre, cette société a facturé des honoraires pour un montant de 151.200 €. Compte tenu de certaines prestations liées à l'OPA, la société VISIODENT a refacturé à la société Groupe Visiodent une somme de 34.300 € HT. Ce montant figure en facture à établir.
- Monsieur Jacques SEBAG :
 - Rémunération par la société :
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits *RSV* du 2ème semestre 2014 : 20.425 € dont le versement a été effectué le 16 janvier 2015 ;
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits *RSV* du 1er semestre 2014 : 20.429 € dont le versement a été effectué le 30 juin 2014 ;
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire de 2012 des produits *RSV* : 25.862 € dont le versement a été effectué le 11 mars 2014
 - Monsieur Jacques SEBAG a abandonné les royalties pour l'année 2013.
 - Avantages : néant
 - A titre de transparence, il est précisé qu'une convention de prestations a été signée avec la société à responsabilité limitée FINANCIERE YORK, dont monsieur SEBAG est le dirigeant. A ce titre, il a été porté en charge 90 000 € sur l'exercice 2014. Ce contrat de prestations a pris fin en juin 2014.
 - Madame Annie SEBAG :
 - Rémunération par la société pour ses fonctions salariées : Néant
 - Avantages : Néant
 - Une nouvelle convention de prestations a été conclue en novembre 2013 avec la société DIGITAL CLOUD Consulting, dont la dirigeante est Madame SEBAG. A ce titre, cette société a facturé des honoraires pour un montant de 149.800 €. Compte tenu de certaines prestations liées à l'OPA, la société VISIODENT a refacturé à la société Groupe Visiodent une somme de 12.250 € HT. Ce montant figure en facture à établir.
 - Madame Aurélie PITTON :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant
 - Madame Brigitte RUTKOWSKI :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant

- Monsieur David James SEBAG :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant

- b) Les engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci : néant